



Communiqué de presse – Mai 2021

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DES CEDANTS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ YOGA CONNECT PAR LA SOCIÉTÉ OLY BE

La société OLY Be, leader français des cours de yoga, pilates et développement personnel en présentiel, live et replay, a procédé à l'acquisition de Yoga Connect, une société spécialisée dans les cours de yoga en vidéo à la demande (VOD).

Fondée en 2015, Yoga Connect propose une plateforme proposant des cours de yoga en ligne, utilisée par 10.000 élèves et 100 professeurs.

Elle complète l'offre de OLY Be, positionnée initialement sur les cours dans des lieux atypiques auxquels se sont ajoutés des cours en ligne depuis le début de la crise sanitaire. OLY Be couvre désormais vingt pratiques de yoga différentes et seize disciplines sportives et de bien-être, pratiquées par une communauté de 30.000 élèves et 600 professeurs. Son offre s'étend également aux entreprises.

Ce rapprochement permettra à OLY Be de continuer à développer le volet numérique de son activité, afin de proposer à ses clients l'offre la plus complète possible. Avec cette acquisition, la start-up augmente son nombre d'utilisateurs et entend pérenniser un modèle hybride, entre présentiel et distanciel.

Thibault Chareton (associé) et **Charlotte Striffler** (collaboratrice) du cabinet Harlay Avocats ont conseillé la société Yoga Connect dans le cadre de cette cession.

Le cabinet Bochamp (Simon Azan, Emilie Hounkpatin) ont conseillé OLY Be.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
tchareton@harlaylaw.com

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.

HARLAY AVOCATS
Paris